


Affiché le :	23/10/23
Retiré de l'affichage le :	

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le 
ID : 068-216803486-20231018-DE_2023_73-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 13/10/2023, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres votants : 1

Présents (17) : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Jean-Claude SALLAND, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Jean-Louis BIHR, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, Mme Fabienne CHRISTEN, M. Paul MEYER, M. Maurice BEHRA,

Procurations (0) :

Excusés (3) : Mme Virginie HAGENMULLER, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH.

Absentes (2) : Mme Marie-Ange FINCK, Mme Amélie BARRET.

Référence de la délibération : DE_2023_73

POINT 6 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

VOTE : Pour : / Contre : / Abstention : /

Madame Suzanne BARZAGLI, Adjointe explique qu'il y a lieu de communiquer le rapport d'activité 2022 du Syndicat Territoire d'Energie Alsace (approuvé par le Comité Syndical du 19 septembre 2023)

(lien : <https://te.alsace/wp-content/uploads/2023/09/RAPPORT-ACTIVITE-AUGMENTE-2022.mp4>)

Les points forts de l'année 2022 sont:

- Participation au 3^{ème} Salon des Maires et des Collectivités du Haut-Rhin ;
- Participation au Congrès national, du 26 au 29 septembre 2022 de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) ;
- Travaux d'enfouissement des lignes électriques basse et haute tensions : Article 8 du Contrat de Concession au titre de l'enveloppe 2022 ;
- Travaux conventionnés avec le concessionnaire Enedis
- Participation financière du Syndicat, sur ses fonds propres, pour les travaux d'enfouissement des lignes électriques basse et haute tensions ;
- Calcul de la redevance R2 et reversement de la part communale suite à l'entrée en vigueur du nouveau Contrat de Concession signé en 2019 avec Enedis et EDF ;

- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) : information relative au coefficient multiplicateur applicable en 2022 et perception par le Syndicat de la TCCFE pour 6 communes de plus de 2 000 habitants ;
- Adoption du nouveau Contrat de concession avec GRDF le 20 décembre 2022 ;
- Sortie du premier Magazine du Syndicat ;
- Recrutement d'une Chargée de communication ;
- Installation de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Proposition aux collectivités de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de TEA sur la thématique en lien avec la mobilité électrique ;
- Etudes thermiques de bâtiments communaux au sein des 4 territoires retenus dans le cadre du programme ACTEE II SEQUOIA, lancé par la FNCCR ;
- signature de la Convention tripartite, relative aux modalités de collaboration entre Enedis, Mobilize et TEA, dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (SDIRVE) ;
- réception des travaux de sécurisation de la ligne électrique alimentant le Schauenberg depuis Gueberschwihr ;
- visiter la station multi énergies de Sarreguemines.

Le résultat de clôture de 2022 fait apparaître un excédent de 1 670 789, 27 €.

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont de 1 772 360,30€ (contre 1 180 086 euros en 2021). Les recettes de fonctionnement 2022 sont de 8 293 942,13€ (contre 8 172 190 euros en 2021).

Les dépenses d'investissement sont de 7 409 264,66€ (contre 4 944 611,50 euros en 2021). Les recettes d'investissement proprement dites sont de 4 317 916€ (contre 2 606 570,71 euros en 2021).

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le vendredi 20 octobre 2023 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le vendredi 20 octobre 2023.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.

Fait à VIEUX-THANN, le vendredi 20 octobre 2023.

Le secrétaire de séance

Marie-Brigitte WERMELINGER

L'auxiliaire de séance

Amélie SARA



Le Maire

Daniel NEFF